

## **Réformer la cotisation sociale ? Par Lilian Brissaud et Raphaël Thaller, docteurs en économie ; Alphonse Fernandez, ingénieur ; Philippe Bertannier, ergonomiste ; Alan Loffreda, syndicaliste.**

Le système de financement de la protection sociale (retraite, santé, chômage) serait-il en crise ? Concernant les retraites, les propositions communistes - voir le supplément de l'Humanité du 6 juin - sont présentées comme " alternatives " au projet gouvernemental de réforme des retraites et appellent à une " refonte globale du financement de notre système de retraite par répartition ". L'idée répandue, selon laquelle il faudrait " réformer les retraites " si l'on veut les sauver, est confortée. Une autre réforme que la réforme Fillon, certes, mais une réforme tout de même. La " réforme structurelle la plus importante " propose l'introduction d'une " modulation des cotisations sociales patronales " en fonction d'un ratio " salaire/valeur ajoutée globale ". Ce ratio étant supposé désigner les entreprises développant " les salaires, la formation et l'emploi " afin de les favoriser, " tandis que seraient pénalisées celles qui préfèrent investir contre l'emploi ". Cette tribune libre se veut contribution pour réfléchir, construire et agir ensemble.

Notre critique aura pour objet de réaffirmer la validité du système de la cotisation sociale, dont les " difficultés " invoquées par le gouvernement pour le réformer sont en réalité dues aux reculs imposés au salariat.

### 1. La cotisation sociale, partie intégrante du salaire.

Un employeur fait deux versements, l'un au salarié qu'il emploie - le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye - l'autre aux caisses de Sécurité sociale - ASSEDIC, retraite - sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, le salaire indirect. Salaire direct et salaire indirect constituent un tout : le salaire socialisé. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs, qu'ils soient actifs, chômeurs, retraités, tous font partie de la population des salariés, le chômeur indemnisé étant ainsi un salarié demandeur d'emploi, le retraité, un salarié pensionné. La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les " charges " de l'entreprise, c'est réduire le salaire. Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire. Salaire défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de qualification et non pas sur une mesure de la productivité du travail, et encore moins sur les résultats de l'entreprise. Cette cotisation sociale, répartie entre la part du salarié et la part dite patronale, représente 40 % du salaire socialisé. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales. Elle établit clairement le

fait qu'à chaque instant, les actifs produisent la valeur qui finance la protection sociale, dont les retraites. C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale. Le financement de la protection sociale par la cotisation sociale a prouvé son efficacité et c'est pourquoi la classe dominante veut l'abattre. La retraite par répartition qu'elle induit est révolutionnaire car elle démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les pensions.

## 2. Pour un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés.

Dans une entreprise, les richesses créées par le travail des salariés actifs apparaissent comptablement dans la valeur ajoutée. Pour l'essentiel, celle-ci se ventile entre les salaires directs, les cotisations sociales, l'amortissement des investissements, le profit non investi et distribué aux actionnaires sous forme de revenus financiers. Malheureusement, le rapport de force défavorable de ces vingt dernières années a conduit à un résultat édifiant : la part des profits dans les richesses produites est passée de 28 % à 36 %, les salaires ont suivi le chemin inverse, passant de 72 % à 64 %. D'où un déplacement de 8 points, représentant chaque année l'équivalent de 120 milliards d'euros, ont littéralement changé de main, passant de la sphère salariale à celle du profit. Ils se retrouvent, non pas dans les investissements, mais dans les revenus distribués, alimentant la bulle financière et créant précisément les conditions des fameuses limites que, de toutes parts, on invoque pour expliquer l'obsolescence de la cotisation sociale.

Il ne faut pas chercher plus loin la cause des problèmes de financement de la protection sociale, dont les retraites, qui ne rencontre pas d'autres limites que celles qui lui sont imposées par le recul salarial.

De fait, la retraite par répartition n'a pas besoin d'être " réformée ", mais défendue : actualiser la part patronale de la cotisation sociale qui n'a pas bougé depuis 1979, augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée au détriment des profits.

## 3. Moduler la cotisation sociale ?

La réforme préconisée propose de " moduler " la cotisation patronale en la calculant, pour une moitié, en fonction du ratio " salaire/valeur ajoutée globale (VA) ", l'autre moitié demeurant comme aujourd'hui fondée sur le salaire direct : " c'est la réforme structurelle la plus importante ". Peser sur la politique des entreprises en matière d'emploi et de salaire est une volonté que l'on partage sans ambiguïté. Que l'instrument choisi pour cela soit précisément la cotisation sociale, c'est-à-dire le salaire - et qui plus est au moyen de sa modulation - voilà qui est une autre affaire, dont on se demande si les auteurs de ladite proposition ont bien mesuré tous les tenants et aboutissants. La cotisation sociale serait-elle considérée comme une charge, mauvaise pour l'emploi ? Une baisse du coût du travail serait-elle la voie royale de la création d'emplois ? Le MEDEF en sourit déjà d'aise. Prenons un exemple simple : supposons qu'une entreprise augmente ses emplois et ses salaires de telle sorte que, dans l'immédiat, son ratio salaire/VA augmente. Elle aurait droit alors à une diminution de ses cotisations ! Mais n'est-ce pas ce que cherche le patronat : être exonéré de " charges sociales " au motif de la création d'emplois, de l'insertion ou de la formation ; ou encore compenser la hausse des salaires directs par la baisse des salaires indirects ? Veut-on faire du salaire socialisé une variable d'ajustement en le rendant dépendant des résultats des entreprises ? Il en résulterait un transfert progressif sur le salarié des risques inhérents à l'activité économique, alors qu'il n'a aucune responsabilité dans la stratégie et la politique de l'entreprise ! Ce serait la rupture avec la garantie statutaire constitutive du salariat.

La réforme préconisée veut illustrer la pertinence de la modulation en évoquant le handicap que représenteraient les cotisations sociales pour les entreprises de main d'œuvre. Or, ces dernières ne sont pas plus pénalisées par le salaire socialisé que les autres. Pour illustration, les entreprises hautement automatisées paient certes moins de main-d'œuvre directe, mais elles achètent en revanche davantage de machines - ou de services extérieurs tels que la maintenance -, elles-mêmes fabriquées par de la main-d'œuvre, payée par le salaire. Ces entreprises paient donc aussi du salaire : directement, celui de leurs propres travailleurs, indirectement celui des travailleurs qui ont fabriqué les équipements et assuré les prestations de service. Elles sont finalement autant concernées que les autres par le coût du travail, car, de fait, tout est issu intégralement du travail.

En réalité, ce qui différencie fondamentalement les entreprises, dans un système capitaliste, c'est le travail total qu'elles paient : main d'œuvre + services + machines. C'est cela qui détermine finalement leur taux de profit, qui tend à s'égaliser entre les secteurs, sous l'effet de l'évolution des prix relatifs et des mouvements de capitaux entre secteurs. La rentabilité de Michelin, entreprise manufacturière, n'a d'ailleurs rien à envier à celle du Crédit lyonnais.

Enfin, il nous semble que la proposition du Parti communiste passe à côté d'un problème autrement plus important. Si différenciation il doit y avoir, ne convient-il pas de réfléchir à des mesures de régulation entre les grands groupes et le tissu des PME-PMI. Celles-ci sont en effet laminées non par le poids des cotisations sociales mais par le transfert de valeur que leur imposent les grands groupes (ainsi le poids des centrales d'achats des grandes surfaces, les constructeurs automobiles sur leurs fournisseurs, les donneurs d'ordre aux sous-traitants d'entretien). Sans parler de la véritable usine à gaz que représenterait dans la pratique la mise en œuvre de la modulation, la réforme structurelle dite alternative se heurte décidément à beaucoup d'objections de fond.

## **Reformer la cotisation patronale Par Benoît Monier Commission santé et protection sociale du PCF**

Sous le titre " Réformer la cotisation sociale ? " l'Humanité du 14 octobre a publié une tribune libre dont les auteurs pensent justement que cette réforme est inutile. Bien que ne partageant pas cette opinion, je reconnais pourtant à ce texte le mérite de lancer un débat sur le financement, dont l'actualité montre l'urgente nécessité.

Quel est en effet le militant politique ou syndical qui n'a pas été confronté, dans les AG de grévistes ou les réunions publiques du printemps dernier, à la question : " Tout ce que vous dites c'est bien, mais est-ce possible ? Comment financer-vous ? "

Cette tribune développe trois idées : le rôle essentiel de la cotisation sociale ; un partage plus équitable de la valeur ajoutée en faveur des salariés suffirait à régler les besoins de financement de la protection sociale ; la modulation de la cotisation patronale défendue par le Parti et les parlementaires communistes serait inutile, voire dangereuse. Le sujet est suffisamment important pour que l'on prenne le temps d'examiner chacun de ces points.

Comme les auteurs du texte, je pense que la défense de la cotisation sociale est un point tout à fait essentiel. On pourrait bien sûr regretter une confusion entre salaire (par définition individuel) et salaire socialisé qui ne clarifie pas le débat. Mais cet éloge de la cotisation sociale, c'est-à-dire du financement de la Sécurité sociale par un prélèvement effectué sur la valeur ajoutée produite par les salariés dans les entreprises, est bien une question centrale dans le débat actuel. C'est effectivement ce que le patronat a toujours cherché à remettre en cause. On ne dit pas assez que le MEDEF propose par exemple de supprimer les cotisations patronales des branches maladies et famille pour les transférer vers la CSG. Or, la liste de ceux qui ne voient pas de solution hors de la hausse de la CSG est particulièrement fournie. Il y a la CFDT, la Mutualité française, le PS et quelques autres, qui se voient bien dans le rôle de donneur de leçons de gauche. Il y a surtout la droite qui se donne un an pour préparer le terrain d'une réforme allant le plus loin possible dans le sens du MEDEF. Le véritable objectif de la CSG, inventé en 1991 par Michel Rocard, est bien de dégager les entreprises de leurs responsabilités dans le financement de la Sécurité sociale pour le transférer sur les revenus ménages. C'est pourquoi dans un document récent du Parti communiste, il est proposé de supprimer cette CSG.

Le deuxième point défendu par nos cinq auteurs part de la dénonciation justifiée du recul de 8 points du partage de la valeur ajoutée en défaveur du travail : d'où l'idée qu'il suffirait donc d'annuler ce transfert pour qu'il n'y ait plus de problèmes de financement de la protection sociale.

Et, pour faire bonne mesure, après avoir nié l'idée d'une crise de financement

de la Sécurité sociale, le texte exprime la crainte que ceux qui défendent l'idée de modulation de la cotisation patronale ne fassent le jeu du MEDEF qui n'en demanderait pas tant. Le sujet est trop sérieux pour tomber dans des polémiques subalternes. Reprenons donc les arguments avancés. Comment ne pas être d'accord pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits ? C'est le b.a.-ba de la lutte des classes.

Mais cela ne se décrète pas plus que l'extinction de la pauvreté. Le problème, c'est " comment faire " ? Et deuxième question au moins aussi importante : " Est-ce que cela suffira pour faire face à l'immensité des problèmes à résoudre ? " Pour une large part, c'est sur ces questions qu'a butées le mouvement social du printemps sur les retraites.

Voyons bien l'ampleur des besoins de financement dont on parle. Peut-on se contenter d'affirmer que " la retraite n'a pas besoin d'être réformée mais défendue " quand le minimum vieillesse est à 525 euros et que tant de femmes ont des carrières incomplètes ? Une des leçons du drame de la canicule n'est-elle pas la faillite des systèmes d'enveloppes budgétaires pour l'aide aux personnes âgées, pour les hôpitaux et l'ensemble de la santé ? Il y a besoin d'une progression considérable des moyens financiers de la protection sociale. Oui, il y a donc bien urgence à relever le taux des cotisations patronales qui n'a pas bougé depuis vingt ans. Et j'ajoute, ce que ne font pas les cinq auteurs, de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises et des banques. Mais soyons clairs, tout cela est indispensable mais ne suffira pas. Ce ne peut être que le début. Il faut aussi voir comment faire grandir ce gâteau. Dans le débat des retraites, les communistes sont pour quelque chose dans la progression de l'idée que la clé du financement des retraites, c'est le développement de l'emploi, des salaires, des qualifications. On se planterait si on laissait les patrons gérer comme ils l'entendent les entreprises et qu'on se contentait d'essayer de gérer notre petit bout de gâteau social (si tant est qu'ils nous laissent le gérer tranquillement). Ce que les patrons détestent par-dessus tout, c'est qu'on se mêle de leur façon de gérer les entreprises. Or c'est justement de cela qu'il s'agit, avec la modulation de la cotisation patronale. Nos cinq auteurs ne voient pas de différence entre cette modulation et les exonérations que tous les gouvernements ont multipliées en faveur des entreprises. C'est pourtant simple : l'exonération est un cadeau, sans contrepartie en termes d'emploi, avec l'effet pervers de tirer vers le bas tous les salaires. En effet, ces exonérations de cotisations patronales sont concentrées autour du smic. C'est une logique de régression économique et sociale. À l'inverse, avec la modulation de la cotisation patronale, il s'agit bien d'augmenter les ressources de la Sécurité sociale tout en poussant à l'augmentation de la masse salariale. On obtient ce résultat en aidant les entreprises qui augmentent les salaires, créent des emplois, développent la formation. On pénalise au contraire celles qui font le choix du profit financier. Une telle modulation sera enfin un atout nouveau pour développer, dans chaque entreprise, les luttes pour l'emploi, les salaires, les qualifications.

C'est parce que cette proposition fait un lien entre le développement des salaires et de l'emploi et le financement de la Sécurité sociale que nous en faisons le cœur de nos propositions de financement. Il faudrait encore montrer, comme l'a fait le livre coordonné par Paul Boccarda et Catherine Mills, les Retraites : les luttes immédiates à une réforme alternative, comment cette modulation des cotisations patronales s'appuie sur la Sécurité d'emploi et de formation pour commencer à construire un véritable projet de société basée sur la sécurisation et la promotion de tous les moments de la vie sociale.